

► PROPOSITION DE SUPPRESSION DES COMMUNES DELEGUEES

Vu la loi N° 2019-809 du 1^{er} août 2019 visant à adopter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires,

Considérant la création de la commune nouvelle de LA DEVISE au 1^{er} janvier 2018 selon la charte établie prévoyant en son article II de maintenir les communes fondatrices devenues communes déléguées, avec pour chacune d'elles un maire délégué, Considérant l'installation du Conseil Municipal de LA DEVISE en date du 25 mai 2020, et l'élection d'un maire délégué pour chacune des trois communes fondatrices, chacun étant également élu, soit Maire de La Devise, soit adjoint,

Monsieur le Maire propose de supprimer les trois communes déléguées.

L'expérience des deux années passées a démontré que les permanences effectuées par les élus dans les communes déléguées n'ont pas réussi à déplacer la population, très peu de public s'y est rendu. La population a pris pour habitude, dès la création de la commune nouvelle, de s'adresser à la mairie de La Devise dont le pôle administratif se situe sur la commune de Vandré.

Pourtant, il convient de chauffer les mairies, les équiper en matériel informatique et bureautique, et entretenir les locaux. Les dépenses de fonctionnement qui y sont liées ne semblent pas justifiées, alors qu'un des objectifs de la création de la commune nouvelle était de mutualiser pour limiter les coûts des communes. Un autre objectif, primordial, était de proposer un service public accessible à tous les devisiens : celui-ci reste accompli, mais directement auprès des services administratifs du pôle de Vandré.

Monsieur le Maire précise que de supprimer les communes déléguées revient à :

- Supprimer les mairies annexe associées,
- Supprimer les fonctions de maire délégué,
- Rapatrier l'Etat-Civil et les archives de chacune des communes déléguées au pôle administratif de La Devise à Vandré,
- Les célébrations de mariage, baptêmes civils, PACS ou autres actes d'état civil ne seront célébrées qu'au pôle administratif de La Devise à Vandré.

La charte de la commune nouvelle prévoyait en son article II la mise en place des communes déléguées. Cette charte, en son article V décrit les possibilités de modifier et d'évoluer dans le temps, sous réserve qu'une majorité de 75 % s'exprime en ce sens.

La décision de supprimer une commune déléguée doit être adoptée par le Conseil Municipal de la commune nouvelle, après accord du Maire délégué, dans un délai que le conseil municipal détermine.

Monsieur le Maire précise que les bureaux de vote seront maintenus dans chacune des communes historiques. Il conviendra de valoriser les bâtiments en leur trouvant une utilité publique.

Monsieur Philippe SAMAIN souligne l'attachement de la population à leur commune historique et à leur mairie. En maintenant les bureaux de vote et en trouvant une autre vocation publique, un lieu d'échanges ou toute autre manière de rassembler la population, les anciennes mairies pourront ainsi perdurer dans la mémoire des habitants et dans l'histoire de la commune historique.

Madame Amandine SIVADIER poursuit en évoquant cette population arrivante, jeune, qui sait s'adresser directement à la mairie de La Devise, sans transiter par les mairies annexes, ce qui remet en effet en cause l'utilité d'y organiser des permanences.

Une mise au point concernant l'archivage est ensuite exposée. L'ensemble des archives de chaque commune doit être conservé dans la mairie de La Devise, mais certaines archives devront être transférées au service des archives départementales. Un point de vigilance aux conditions de sécurité / incendie est souligné.

Madame Nadine MAINARD demande si les adresses devront être modifiées. Monsieur le Maire répond que les adresses resteront les mêmes, avec la commune historique inscrite comme un lieudit, telle qu'elle paraît à ce jour.

Considérant l'accord des 3 maires délégués nouvellement élus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer les communes déléguées de Vandré, Chervettes et St Laurent de la Barrière à compter du 29 mai 2020 et de modifier la charte de la commune nouvelle pour supprimer les mentions liées aux communes déléguées.

Les autres dispositions prévues par la Charte restent effectives, notamment en ce qui concerne la réunion du Conseil Municipal dans la salle de St Laurent de la Barrière.

► DELEGATIONS DE FONCTION DU MAIRE AUX ADJOINTS

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice des 4 adjoints en place, Monsieur le Maire décide de déléguer les fonctions suivantes à chacun des adjoints :

Fonction Prénom – Nom	Délégations
1^{ère} adjointe Isabelle DECOURT	<p>Secteur lié aux affaires scolaires et périscolaires de La Devisse (gestion et suivi des affaires scolaires, de l'accueil périscolaire communal, de la restauration scolaire, des temps périscolaires, du transport scolaire et tous domaines afférents aux affaires scolaires et périscolaires)</p> <p>Secteur lié aux affaires sociales de La Devisse (dossiers d'aides sociales et toute autre affaire relevant du service social)</p> <p>Secteur lié au Conseil Municipal Jeunes de La Devisse</p> <p>Secteur lié à la culture de La Devisse (associations, gestion et suivi des locations des salles, médiathèque municipale, équipements sportifs, animations et tous domaines afférents à la culture)</p>
2^{ème} adjoint Sylvain BAS	<p>Autorisations d'urbanisme et tous documents afférents relatifs à la commune de La Devisse,</p> <p>Secteur des bâtiments et accessibilité (gestion et suivi des dossiers et travaux, entretien, sécurité, et tous domaines afférents relatifs aux bâtiments)</p>
3^{ème} adjointe Lydia BERETTI	<p>Secteur lié à la communication de La Devisse (bulletin municipal, site internet, charte graphique, et tous domaines afférents à la communication)</p> <p>Secteur lié aux manifestations (organisation des manifestations communales, coordination, et tous domaines afférents aux manifestations sur le territoire de La Devisse)</p>
4^{ème} adjoint Philippe SAMAIN	<p>Secteur lié à l'environnement (entretien des haies et fossés, gestion de l'eau, biodiversité, chasse, bois de la Bastière, SIAH, et tous domaines afférents à l'environnement)</p>

Un arrêté du Maire sera rédigé pour chaque adjoint.

➤ **FIXATION DES TAUX DES INDEMNITES DE FONCTION**

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Vu le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, installant le Maire de La Devisse, les maires délégués de Vandré, Chervettes et St Laurent de la Barrière et 4 adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mai 2020 décidant de la suppression des communes déléguées à partir du 29 mai 2020,

Vu les arrêtés municipaux en date du 29 mai 2020 portant délégations de fonctions aux adjoints au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et avec effet au 25 mai 2020 pour le Maire de La Devisse, les maires délégués de Chervettes et de St Laurent de la Barrière (pour la période du 25 au 28 mai 2020), et les adjoints concernés par les délégations (4 adjoints au total), de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif de leur mandat comme tel :

Fonction	En % IB terminal de la fonction publique
Maire de La Devisse	51,60 %
Maire délégué de St Laurent de la Barrière	25,50 %
Maire délégué de Chervettes	25,50 %
1 ^{er} Adjoint	12,40 %
2 ^{ème} Adjoint	9 %

3 ^{ème} Adjoint	9 %
4 ^{ème} Adjoint	9 %

➤ CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'intérêt de la mise en place de commissions municipales, notamment afin d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, il est décidé, à l'unanimité, dans les conditions fixées par l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de créer les commissions suivantes et d'élire les membres du conseil qui y siègeront.

Intitulé de la commission Maire ou adjoints concernés	Noms des conseillers municipaux membres
<p style="text-align: center;">VOIRIE <i>Routes – Espaces verts</i></p> <p>Monsieur Pascal TARDY, Maire</p>	<p>Isabelle DECOURT Gérard MASSE Emmanuel JOUBERT Richard DUBOIS Philippe SAMAIN Alexandra ROUARD</p>
<p style="text-align: center;">BATIMENTS <i>Patrimoine – Travaux et entretien</i></p> <p>Sylvain BAS, 2^{ème} adjoint</p>	<p>Alexandra ROUARD Samuel MADEUX Emmanuel JOUBERT Philippe SAMAIN Aurélie FRITSCH Nadine MAINARD</p>
<p style="text-align: center;">URBANISME <i>Urbanisme – PluiH</i></p> <p>Sylvain BAS, 2^{ème} adjoint</p>	<p>Samuel MADEUX Louis BOUTTEAUD Isabelle DECOURT Gérard MASSE Amandine SIVADIER</p>
<p style="text-align: center;">AMENAGEMENT – TOURISME – COMMERCES/ARTISANAT <i>Réserve foncière / Habitat – Gestion / Acquisition – Location / Cession – Zone artisanale – Commerces / Artisanat</i></p> <p>Pascal TARDY, Maire</p>	<p>Astrid MINISCLOUX Louis BOUTTEAUD Louisette CHAMPOUDRY Philippe SAMAIN Aurélie FRITSCH Alexandra ROUARD</p>
<p style="text-align: center;">AFFAIRES SCOLAIRES – PERISCOLAIRES <i>Périscolaire – Scolaire – Restauration scolaire – Enfance / Jeunesse</i></p> <p>Isabelle DECOURT, 1^{ère} adjointe</p>	<p>Alexandra ROUARD Amandine SIVADIER Lydia BERETTI Gislaine STUMPERT</p>
<p style="text-align: center;">CULTURE – SOCIAL <i>Associations – Médiathèque – Aide sociale – Conseil Municipal Jeunes</i></p> <p>Isabelle DECOURT, 1^{ère} adjointe</p>	<p>Gislaine STUMPERT Nadine MAINARD Guillaume DAMPURE Aurélien GRELET Samuel MADEUX Lydia BERETTI</p>
<p style="text-align: center;">COMMUNICATION – QUALITE DE VIE - MANIFESTATIONS <i>Site internet – Bulletin municipal – Commission « Bien vivre ensemble » - Fleurissement – Animations / Evénements</i></p> <p>Lydia BERETTI, 3^{ème} adjointe</p>	<p>Guillaume DAMPURE Aurélien GRELET Gislaine STUMPERT Astrid MINISCLOUX Nadine MAINARD Louisette CHAMPOUDRY Samuel MADEUX</p>
<p style="text-align: center;">ENVIRONNEMENT <i>Entretien des haies et fossés – gestion de l'eau – Biodiversité / Chasse – Bois de la Bastière</i></p> <p>Philippe SAMAIN, 4^{ème} adjoint</p>	<p>Richard DUBOIS Louis BOUTTEAUD Gérard MASSE Emmanuel JOUBERT Lydia BERETTI Aurélie FRITSCH</p>

FINANCES <i>Budget – Maîtrise des dépenses</i> Pascal TARDY, Maire	Louisette CHAMPOUDRY Lydia BERETTI Amandine SIVADIER Louis BOUTTEAUD
SANTE – MEDICAL Pascal TARDY, Maire	Aurélie FRITSCH Gislaine STUMPERT Amandine SIVADIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer une commission extramunicipale, dite de consultation et participative. Les membres sont invités à participer au travail des commissions dès lors que l'avis d'administrés semble d'intérêt à s'associer au travail des commissions avant soumission des projets concernés au Conseil Municipal. Chaque élu en charge des commissions sera tenu de faire parvenir une convocation aux membres de la commission composée des administrés suivants qui se sont librement portés volontaires :

Patrick BLANCHET	Hélène SAMAIN
Christine AUDUC	Suzette TENAILLEAU
Guy CHAMPOUDRY	Dominique SERVAJAN
Amandine LOGEARD	Amandine JOUBERT
Nicolas VIACROZE	Marie-Pascale JUBIEN

Cette commission extramunicipale est formée pour une durée de 3 ans correspondant au mi-mandat, et sera renouvelée à l'issue de cette période. Le Conseil Municipal pourra, si besoin, en cours de période, modifier l'objet, la composition et les conditions de fonctionnement.

➤ **COMPOSITION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SPECIFIQUE DE SERVICE PUBLIC – COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DESSERTE D'UNE PARTIE DE LA COMMUNE EN GAZ NATUREL**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2019 décidant le principe d'une gestion déléguée (concession) du service de distribution de gaz et désignant la composition d'une commission d'appel d'offres spécifique et considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres Spécifique pour la délégation de service public pour la desserte d'une partie de la commune en gaz.

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, pour une commune de moins de 3 500 habitants, outre le Maire, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, dans panachage, ni vote préférentiel. Monsieur le Maire propose de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à mains levées. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la désignation des membres de la commission à main levée.

Sylvain BAS, Samuel MADEUX et Lydia BERETTI se portent candidats en qualité de membres titulaires. Aurélien GRELET, Alexandra ROUARD et Philippe SAMAIN se portent candidats en qualité de membres suppléants, dans l'ordre respectif des titulaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la commission de délégation de service public ainsi instituée :

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC Pour la desserte en gaz naturel de la commune déléguée de Vandré	
Membres titulaires	Membres suppléants
Sylvain BAS	Aurélien GRELET
Samuel MADEUX	Alexandra ROUARD
Lydia BERETTI	Philippe SAMAIN

➤ **DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX ET REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article L.5211-7 du Code général des Collectivités Territoriales, le renouvellement des conseils municipaux conduit les collectivités à effectuer une nouvelle désignation de leurs délégués au sein des syndicats dont la commune est membre.

Le conseil désigne comme délégués :

SYNDICATS DEPARTEMENTAUX				
Syndicats	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Prénom et NOM	Adresse	Prénom et NOM	Adresse
Commission Géographique « Boutonne Aval »	Louis BOUTTEAUD	Les Carrières Vandré 17 700 LA DEVERSE		
	Richard DUBOIS	13 rue des Plantis 17 700 ST GERMAIN DE MARENCENNES		
Commission « Gères-Deverse » (Syndicat Mixte de la Charente Aval)	Louis BOUTTEAUD	Les Carrières Vandré 17 700 LA DEVERSE		
Syndicat de Gestion des Bois de la Bastière	Philippe SAMAIN	La Davière Saint Laurent de la Barrière 17 380 LA DEVERSE	Aurélié FRITSCH	1 allée du logis La Bastière Saint Laurent de la Barrière 17 380 LA DEVERSE
	Gérard MASSE	1 route du Moulin – Beauroux St Laurent de la Barrière 17 700 LA DEVERSE		
	Pascal TARDY	11 Les Carrières Vandré 17 700 LA DEVERSE		
S.I.A.H.	Louis BOUTTEAUD	Les Carrières Vandré 17 700 LA DEVERSE		
	Richard DUBOIS	13 rue des Plantis 17 700 ST GERMAIN DE MARENCENNES		
S.D.E.E.R.	Sylvain BAS	29 rue Eléonore d'Olbreuse Vandré 17 700 LA DEVERSE		
SOLURIS	Lydia BERETTI	23 rue Eléonore d'Olbreuse Vandré 17 700 LA DEVERSE	Aurélien GRELET	1 route de Surgères Vandré 17 700 LA DEVERSE
			Guillaume DAMPURE	Le Pinier Vandré 17 700 LA DEVERSE
EAU 17	Sylvain BAS	29 rue Eléonore d'Olbreuse Vandré 17 700 LA DEVERSE		
SYNDICAT DE LA VOIRIE 17	Gérard MASSE	1 route du Moulin – Beauroux St Laurent de la Barrière 17 700 LA DEVERSE		

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE			
C.N.A.S. <i>(Comité Nationale d'Action Sociale)</i>	Gislaine STUMPERT (représentant élu)	8 rue Eléonore d'Olbreuse Vandré 17 700 LA DEUISE	
	Claire GUILLOTEAU (représentant des agents)	338 rue des Palombes Maizeron 17 700 ST MARD	
REPRESENTANTS ET DELEGUES SPECIFIQUES			
Représentants DEFENSE	Samuel MADEUX	3 Les Varennes Vandré 17 700 LA DEUISE	
Représentants SECURITE	Samuel MADEUX	3 Les Varennes Vandré 17 700 LA DEUISE	

➤ DECISIONS DU MAIRE

Décision N° 2020-2703-09 du 27 mars 2020 décidant de louer à titre gracieux le local commercial communal dédié au salon de coiffure EIRL Fétiveau Lucile à compter du 16 mars 2020 et jusqu'au 30 avril 2020

Décision N° 2020-2703-10 du 27 mars 2020 décidant de maintenir le prix du loyer de la réserve de l'épicerie à 50 € HT pour les mois de mars et avril 2020 (au lieu de 100 € HT prévus)

Décision N° 2020-1905-1 du 19 mai 2020 décidant du maintien du prix du loyer de la réserve de l'épicerie à 50 € HT pour les mois de mai et juin 2020

➤ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente un point sur les effectifs de la rentrée scolaire depuis le déconfinement, augmentés depuis la seconde phase. Le protocole sanitaire et les exigences en termes de capacité maximale d'accueil par classe nécessitent des ajustements qui pourraient modifier le rythme scolaire établi du côté primaire.

Pour donner de l'information à l'ensemble des conseillers municipaux volontaires entre deux conseils municipaux, Monsieur le Maire proposera une permanence un samedi par mois de 11h à 12h.

Les commissions, maintenant qu'elles sont installées, vont se réunir prochainement pour travailler. Plusieurs réunions vont être organisées ces prochains jours.

Monsieur le Maire aimerait organiser un temps de partage avec Aurélie FRITSCH, conseillère municipale médecin, et Amandine SIVADIER, conseillère municipale cadre santé, pour préparer les adjoints dans leurs fonctions liées à des situations médicales délicates et psychologiquement éprouvantes. Un intervenant pourrait venir alimenter cette sensibilisation.

Monsieur le Maire propose que des réunions au sujet de la gestion des cimetières, du Bois de la Bastière, des associations, du lotissement Les Palombes entre autres soient fixées prochainement.

Le contrat liant la commune au prestataire de repas scolaires arrive à échéance en fin d'année. Il convient donc de vite organiser un nouvel appel d'offre pour marché à bons de commandes.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 10 juin à 20h30, toujours à la salle des fêtes, et dans les mêmes conditions liées au Covid 19.

La séance est levée à 22h30.

Fait à VANDRÉ – LA DEUISE, le 8 juin 2020

